viande et surtout dans les villes de fabrique.

L'abattage de la boucherie roubaisienne, terme moyen, pris par an, sans tenir compte des viandes abattues introduites en assez grande quantité, est en chiffres ronds et approximatifs de :

| Bœufs, taureaux, vaches et génisses | Veaux | Moutons | Porcs |
|---|---|---|---|
| 6,300 têtes | 3,650 têtes | 6,300 têtes | 2,000 têtes |

dont le poids net des animaux abattus est d'environ de :

| Bœufs, taureaux, vaches et génisses | Veaux | Moutons | Porcs |
|---|---|---|---|
| 250 k. | 60 k. | 50 k. | 85 k. |

Le droit actuel — uniquement pour l'abattage — étant par tête de :

| | Bœufs, taureaux Vaches et génisses | Veaux | Moutons | Porcs |
|---|---|---|---|---|
| | 1,50 c. | 1,50 c. | 0,50 c. | 1,80 c. |
| pour | 5,50 k. | 60 k. | 50 k. | 85 k. a 1 c. (1) |
| c'est payer en trop | 1,70 c. par tête | 90 c. | 25 c. | 1,05 c. |
| c'est sur | 4,300 | 2,650 | 8,250 | 2,000 |
| | 7,310 | 3,285 | 1,240 | 4,150 |

En dépit du décret du 1er août 1864, il est donc perçu en trop annuellement à l'abattoir de Roubaix, les sommes de :

7.310 pour le gros bétail
3.285 pour les veaux.
1.240 pour les moutons
4.150 pour les porcs.

Soit une somme d'environ 15.985 prise impunément sur le bénéfice légitime des producteurs, et en définitif sur les besoins des consommateurs.

Aux 3,285 francs portés ici plus-haut pour les veaux gras, on peut en ajouter presque autant pour les veaux nouveaux-nés introduits abattus (contrairement aussi à un arrêté préfectoral septembre 1866), dont l'octroi ici tolère l'introduction en ville, si l'on veut bien payer 1 fr. 50 — comme pour un veau gras — au lieu de 45 centimes selon la délibération du Conseil municipal.

A ceci, on objectera que les agents de l'octroi et les agents préposés à tout ce qui concerne la salubrite des marchés devraient opérer une surveillance très rigoureuse. Mais l'octroi n'a pas à s'inquiéter de la qualité des viandes qu'on introduit dans la ville. Il ne vérifie que la quantité, et, les droits étant acquittés, peu lui importe le reste.

C'est donc, en définitif, de 19 à 20,000 francs qui se perçoit induement chaque année à notre abattoir public communal.

Il suffit de prendre connaissance de l'extrait suivant pour s'en convaincre :

*Décret du 1er août 1864 sur les abattoirs*

La législation des abattoirs exerce une grande influence sur le prix de la viande, et à ce point de vue elle doit être l'objet de la sollicitude de l'administration.

D'après le décret du 1er août 1864, qui autorise les préfets à statuer sur les propositions d'établir des abattoirs, les taxes d'abattage seront calculées de manière à ne pas dépasser les sommes nécessaires pour couvrir les frais naturels d'entretien et de gestion des abattoirs, et pour tenir compte à la commune de l'intérêt du capital dépensé pour leur construction et de la somme qui serait affectée à l'amortissement de ce capital.

Ces taxes ne pourront dépasser le maximum de 1 centime 5 millièmes par kilogramme de viande de toute espèce.

Toutefois, lorsque les communes seront forcées de recourir à un emprunt ou à une concession temporaire pour couvrir les frais de construction des abattoirs, les taxes pourront être portées à 2 centimes par kilogramme de viande nette, si ce taux est nécessaire pour pourvoir à l'amortissement de l'emprunt ou indemniser le concessionnaire de ses dépenses. Dans ce dernier cas, elles ne pourront être autorisées que par décret impérial, rendu en Conseil d'Etat.

C'est ce dont je ne sache pas que la ville de Roubaix soit autorisée.

Avec la taxe unique, tous les abus disparaîtront. Le décret du 1er août favorise à la fois les producteurs, les bouchers et les consommateurs.

Il y a des abus qui se perpétuent, par une tolérence inexplicable tant qu'il n'ont pas été soumis à une discussion solennelle et dont le maintien devient impossible dès quel'opinion, enfin attentive, en a reçu la révélation claire et complète.

Tel est celui que nous venons signaler, afin d'informer ceux qui ont mission de voter et faire exécuter le tarif, d'avoir à en rechercher le sens et l'esprit en remontant aux intentions qui ont présidé à sa confection.

DELEPORTE-BAYART.

(1) J'abandonne les 25 millièmes de centime au kilog. pour le nombre minimum que j'ai pris au lieu du maximum des bestiaux abattus, et toujours en chiffres ronds afin de saisir plus facilement les chiffres ; et je compte encore au-dessous de la réalité, voulant en rien que ce soit exagérer.

## Chronique locale & départementale

La Chambre de commerce de Lille a été chargée par S. Exc. M. le ministre de l'agriculture et du commerce, de signaler à l'attention des négociants français, une bourse ou marché central annuel qui, depuis 1868, se tient dans la ville de Leipzig, sous le nom de marché aux semences et aux graines pour les céréales, les graines oléagineuses, les esprits et dans lequel se traitent toutes affaires se rapportant aux produits des grandes exploitations agricoles.

Ce marché pour l'année 1870 sera tenu en une seule journée le lundi 11 juillet.

On peut prendre communication sans déplacement de la dépêche ministérielle dans le local des séances de la Chambre de commerce de Lille, place de la Gare.

Les personnes qui désireraient avoir des renseignements plus complètes et plus détaillés peuvent s'adresser directement par lettre à la chancellerie du consulat général de France à Leipzig.

Hier soir, deux jeunes gens de Roubaix, revenant de Mouscron, où ils avaient passé la journée, furent assaillis, non loin du Mont-à-Leux, par cinq individus qui se jetèrent sur eux et essayèrent de s'emparer de leur montre. Les deux jeunes gens résistèrent, et une lutte très-vive allait s'engager quand, entendant la voix de plusieurs personnes qui s'approchaient, les agresseurs prirent la fuite emportant seulement les chapeaux de nos concitoyens, heureux d'en être quitte à si bon marché.

On annonce pour demain mercredi au théâtre de Roubaix, une représentation donnée par la troupe du théâtre du Château-d'Eau de Paris. L'affiche porte: *Le Mystère*, comédie en un acte par M. Cadol; la *Rue des Marmousets*, comédie en trois actes, et *V'la le général!* joli vaudeville en un acte. On commencera à huit heures.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*, de Lille :

« Aujourd'hui, à midi, a eu lieu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-ville une vente publique par adjudication d'une importante partie des terrains de la rue de la Gare.

» Les trois premiers lots mis en vente forment l'angle de la nouvelle rue et de la place du Théâtre, du côté de l'*Hôtel des Voyageurs*. La surface totale est de 611 mètres 78 centimètres.

» Chacun des lots a été mis en adjudication séparément; il n'y a eu qu'une seule offre de 531 fr. pour le second lot.

» On a mis ensuite en adjudication l'ensemble des trois lots. Il y avait une mise-à-prix de 700 francs. Aucune offre supérieure n'ayant été faite, les soumissionnaires, MM. Matossi et Collemberg, propriétaires du *Café Jean*, ont été déclarés adjudicataires.

» Le produit de cette première vente donne une somme de 428,246 fr.

» On a procédé ensuite à la vente d'un autre lot, sur le même côté de la rue, à égale distance de la rue des Ponts-de-Comines et de la place de la Gare. Il a été adjugé à 300 fr. à M. Louis Delarue. La superficie de ce lot est de 131 mètres 09.

» Le produit de cette deuxième vente donne une somme de 65,545. »

TRIBUNAL DE LILLE.—Achille Pauchez, fabricant à Roubaix, a payé ses créanciers après cessation de ses paiements, n'a pas tenu de livres réguliers et n'a pas déposé son bilan comme l'exige la loi.— Un mois de prison.

— La femme Hespel, femme de journées à Roubaix, a commis plusieurs vols dans les maisons où elle était admise à travailler. — Six mois de prison.

— Une autre voleuse, Julietta Bachely, et sa cousine Isabelle, qui lui servait de recéleuse, sont condamnées, la première à un an, la seconde à six mois de prison.

*Pour la chronique locale* ALFRED REBOUX.

**Bourse de Paris**

*du Mardi 14 Juin 1870*

| | |
|---|---|
| Rente 3 p. 0/0..... | 74.221/2 |
| » id. 4 1/2 p. 0/0..... | 103.75 |

Ville de Roubaix

**Cours public d'histoire naturelle.**

*Mercredi, 15 Juin, à 8 h. 1/4 du soir.*

Le système nerveux.

Un correspondant du *Gaulois*, écrit de Séville à ce journal :

» Monsieur le Directeur,

» Un dramatique événement vient de se passer à Séville qui fait le sujet de toutes les conversations :

» Il y a quelque temps, deux sujets britanniques, M. Burelli de Gibraltar et son neveu, sortis de cette ville pour chasser, furent enlevés par une bande de brigands et transportés dans la montagne.

» Les autorités anglaises, justement surexitées par la récente catastrophe de Marathon, échangèrent à ce sujet quelques notes assez vives avec les autorités espagnoles.

» Grâce aux soins du gouvernement de Cadix, les auteurs de ce rapt audacieux furent découverts, et Borelli fut relâché, ainsi que son neveu, moyennant une rançon de 140,000 fr.

» Les voleurs ne furent pas pris.

» Hier, à cinq heures, le gouvernement de Séville reçut une dépêche lui annonçant que quatre individus, reconnus pour être les voleurs de Gibraltar, sortaient de la petite ville d'Atrera et se dirigeaient sur Séville, à cheval, avec l'intention d'y entrer la nuit. On les disait porteurs de sommes considérables.

» Des ordres sont immédiatement donnés pour que personne ne pénètre dans la ville, gardée avec la plus grande vigilance.

» Transportons-nous maintenant dans la charmante promenade nommée *las Delicias*, qui s'étend entre le Guadalquivir et le parc du duc de Montpensier.

» C'est une allée magnifique d'environ un kilomètre qui débouche sur une vaste plaine dans la direction d'Utrera.

» Vers trois heures du matin, des gendarmes en sentinelle sur la route, entendent le bruit de quelques chevaux, se lèvent et crient : « Halte-là ! »

» Deux balles répondent aussitôt à cet ordre et viennent blesser mortellement le sergent des gendarmes.

» Ses camarades volent à la rencontre des bandits : une lutte affreuse s'engage.

» Heureusement, les gardes, postés à une légère distance, accourent, cernent les quatre brigands. Trois d'entre eux tombent morts; le quatrième prend la fuite, poursuivi par les deux gendarmes.

» Ce matin, à six heures, les trois cadavres ont été portés à la préfecture et reconnus pour être ceux des bandits de Gibraltar.

» Le malheureux sergent des gendarmes est mort, et l'un de ses camarades grièvement blessé.

» On a saisi sur les chevaux 30,000 francs.

» Les gendarmes qui poursuivaient le brigand en fuite viennent de rentrer. Ils ont perdu sa trace près du village de *Dos Hermnas*, à une vingtaine de kilomètres.

» Toute la police est à sa recherche.

» EDMOND NOEL.

« Là s'arrête la dépêche de notre correspondant. Pour notre part, nous pouvons ajouter que la somme retrouvée dépasse de beaucoup les 30.000 fr. dont parle notre correspondant ; elle atteint presque 80,000 fr. Plus de la moitié de la somme payée pour le rachat est donc restituée. La conduite des autorités et des gendarmes espagnols est dans toute cette affaire digne d'un peuple civilisé et soucieux de sa dignité. Elle forme un frappant contraste avec la mollesse des autorités grecques à l'occasion du crime de Marathon. »

## Dernières nouvelles.

**Dépêche télégraphique**

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, mardi.

Sur environ mille élections de conseillers généraux, il y en a 818 dont les résultats sont connus. On compte 110 ballottages.

Il y a 434 conseillers sortants réélus ; 9 sont radicaux.

Sur les 274 nouveaux, il y a 230 conservateurs, 44 radicaux.


## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant A LA MODE ILLUSTRÉ (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les Modèles coûteraient 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, Mme E. RAYMOND.

TROIS éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois, PARIS, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS : 20fr. — 4 gravures par mois, *c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro* : PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, aonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 *grandes planches* de patrons (*c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne tout autre publication demodes*) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûteraient pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.


**Dette publique hollandaise 3 °/.**

LA BANQUE DE CRÉDIT ET DE DÉPOT DES PAYS-BAS, 8, rue Drouot, à Paris, met à la disposition du public des titres de la RENTE HOLLANDAISE 3 °/. au prix de 69 °/., jouissance du 1er mars, et au change fixe de 200 fr. pour 94 florins.

On pourra obtenir au choix des titres nominatifs, dont les arrérages seront servis par la Banque de Crédit et de dépôt des Pays-Bas, ou des titres au porteur de mille florins, munis de coupons semestriels payables à PARIS, SANS FRAIS NI IMPOTS, PAR 31 FR. 10 C., LES 1er MARS ET 1er SEPTEMBRE de chaque année, chez MM. Hallet frères et Ce, ou à la BANQUE DE CRÉDIT ET DE DÉPOT DES PAYS-BAS.

Les titres au porteur seront cotés prochainement à la Bourse de Paris.

201


DENTS DEPUIS 5 FRANCS

**Verbrugghe, dentiste.**

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

TOUS LES JOURS,

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.


## COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*reçues sur place.*

Hâvre, mardi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'industrie*.)

Ventes, 1,500 b.; prix aisés. Louisiane, juin, 117.50 ; juillet, 118.50.

New-York, 22 ; recettes : 6,000 b. ; expéditions : 17.000 b.

Liverpool, mardi.

Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie*.

Ventes, 10,000 b. ; prix irréguliers ; Orléans, 10 3/4 ; Oomra, 9 1/8. Départ, mai-juin, 8 1/2.

Hâvre, mardi.

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.

Ventes, 1,500 b. ; prix inchangés. Juin, 117 ; juillet, 118 ; autres, 119.

Liverpool, mardi

(Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 8 à 10,000 b. Marché lourd.

HAVRE lundi 13 juin 1870. — *Cotons* Nous avons une demande assez suivie mais les prix sont derevenus faibles et irréguliers, et il ne faut plus voir le très ordinaire Louisiane au-dessus de 122 fr. 50. — Les petits cotons sont plus faibles encore. — A livrer, on a fait de beau low middling Louisiane sur échantillon, par navire dû, à 123 fr. ; des Oomra, départs mars, de 104 fr. 50 à 105 fr. ; des départs avril à 104 fr. 50, des embarquements avril-mai à 102 fr. 50, des mai-juin à 101 fr. 50 — A terme le Louisiane juin vaut autour de 118 fr. ; le juillet 119 fr. : les mois suivants 120 fr. — Il y a vendeurs à tous ces prix ; mais Les Oomra pouvant s'appliquer à des marchés embarquement mars-avril sont plutôt plus raides, vu les besoins de couverture.

Les ventes notees à quatre heures vont à 1,389 b.

*Laines*. — Au calme, et on a seulement vendu 50 b. Buenos-Ayres, suint, à prix secret ; les peaux de mouton viennent d'avoir la vente 35 b. Plata. suint, de 80 à 102 fr. les 100 kil.

LONDRES, 11 juin. — *Laines*. — Les prochaines ventes de laines à Londres s'ouvriront le 16 juin pour se terminer le 4 août. On y exposera un total de 239,823 b., dont la décomposition s'établit comme suit : Sydney, 44,882 b.; Part-Philippe, 73,341 b.; Tasmania, 12,927 b. ; Port-Philippe, 73, 341 b.; South Australia, 25,271 b. ; West Australia, 3,742 b. ; Nouvelle-Zélande, 54,092 b. ; cap de Bonne-Espérance, 23,068 b. ; ensemble 239,823 b. On s'attend généralement à voir confirmer les prix de clôture des dernières enchères.

BRESLAU, 8 juin. — La foire aux laines, contrairement aux précédentes, s'est à peu près terminée en un jour, sans que les acheteurs aient pu complétement satisfaire à leurs besoins. Les laines du Schleswig et de Posen se sont toutes vendues, à l'exception de quelques rares lots, négligés par les acheteurs ou bien qu'ils étaient tenus à des prix trop élevés ; ces parties toutefois sont en négociation en ce moment et auront promptement acheteurs. Les prix étaient en moyenne de 4 à 6 th. plus élevés que l'année dernière pour laine fine moyenne et de 6 à 8 th. pour les laines fines. Comme les prix l'an dernier, avaient été très irréguliers, il s'en suit que cette année, certaines qualités se sont vendues que de 2 à 3 th. de hausse, tandis que pour certaines autres parties on a payé 10 à 12 th. de plus que l'an dernier. Les principaux acheteurs étaient des rhénans, qui étaient très nombreux sur place. L'Angleterre étaient moins bien représentée; de la France, il était arrivée quelques acheteurs qui ont activement opéré. Nos drapiers indigènes étaient également moins nombreux que d'habitude. On a côté : laine du Schleswig très fine 92 à 112 th. et parfois même un peu au-delà ; fine 78 à 02 th. ; mi-fine 70 à 75 th. ; ordinaire et laines rustiques 52 à 58 th. ; laines d'agneaux morts nés 45 à 60 th. ; laine de Posen très fine 70 à 74 th. ; fine 60 à 70 th. ; mi-fine 52 à 55 th.

**BOURSE DE LILLE.**

*Cours du 13 Juin 1870*

| | | |
|---|---|---|
| OBLIGATIONS DES VILLES. | | |
| Lille 1860. J. A. 1865. | . . | 102 .. |
| Lille 1863. J. J. Janv. 1864 | . | .99 75 |
| Lille 1868, libérées. | . . . | 512 75 |
| Lille à Béthune, oblig. | . . . | 520 .. |
| Armentières. | . . . | 503 .. |
| Roub.-Tourcoing, R. à 50. | . | 43 .. |
| VALEURS LOCALES. | | |
| Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix. | . . . | 565 .. |
| Crédit industriel du Nord. | . . | 515 .. |
| Caisse Pérot et Comp. | . . | 600 .. |
| Compagnie le Nord incendie 20 fr. p. | . . . | 1300 .. |
| Gaz de Wazemmes à | . . . | 1520 .. |
| — — n | . . . | 1125 .. |
| Comptoir Devilder et Ce. | . . | 525 .. |
| Caisse commerc. de Roubaix. | | 566 25 |
| Lille à Béthune, actions. | . . | 495 .. |
| Aniche (le douzième) | . . | ... .. |
| Azincourt. | . . . | 252 50 |
| Anchy-au-Bois | . . . | ... .. |
| Bully-Grenay anc., | . . . | 448 75 |
| Bruay, | . . . | 3080 .. |
| Campagnac, | . . . | 450 .. |
| Carvin | . . . | 910 .. |
| Courrières, | . . . | 10075 .. |
| Douvrin, anc. | . . . | ... .. |
| Douvrin nouv. 1864 | . . . | ... .. |
| Escarpelle, | . . . | 1300 .. |
| Epinac, | . . . | ... .. |
| Ferfay, | . . . | 1300 .. |
| Fiennes et Harding, | . . . | ... .. |
| Lens, | . . . | 9200 .. |
| Liévin, | . . . | 1550 .. |
| Meurchin, | . . . | ... .. |
| Vicoigne-Nœux, | . . . | ... .. |
| Vendin, | . . . | ... .. |
| Thiv. et Fresnes (M.) | . . . | ... .. |

**COURS DES HUILES A LILLE,**

13 *Juin* 1870.

| | HUILES l'hectolit. | | | GRAINES l'hectolit. | | | TOURTEAUX l'hectolitre. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Colza. . . | « | « | « | 28 | à 32 | « | 1850 | 19 50 | « |
| » épur pq | « | « | « | « | « | « | « | « | « |
| Œill. b. g. | « | « | « | 34 | 37 | « | 18 | « | « |
| » rousse. | « | « | « | « | « | « | « | « | « |
| Cameline. | « | « | « | 22 | 26 | « | 18 | « | « |
| Chanvre. | « | « | « | 18 | « | « | 1750 | 18 50 | » |
| Lin du p. | « | « | « | 27 | 29 | « | 29 | « | « |
| Lin gr. et. | « | « | « | 26 | 28 | « | 24 | 26 | « |

**COURS COMMERCIAUX DE LA PLACE DE PARIS**

Du 13 Juin, à une heure.

| | |
|---|---|
| HUILE DE COLZA les 100 kilogrammes | |
| Courant du mois. | 129 »» |
| Juillet | 116 75 |
| Août. | 112 50 |
| 4 derniers mois | 109 25 |
| 4 premiers mois | 109 »» |
| HUILE DE LIN | |
| Courant du mois. | 89 50 |
| Août. | 90 »» |
| 4 derniers mois. | 91 »» |

**LA VILLETTE.** — Marché aux bestiaux du 13 Juin

| Le kil.g. | 1re qté | 2e qté | 3e qté | Prix extr. |
|---|---|---|---|---|
| Bœufs. | 1 44 | 1 24 | 1 »» | 0 95 1 48 |
| Vaches. | 1 28 | 1 10 | 0 88 | 0 84 1 32 |
| Taureaux. | 1 20 | 1 04 | 0 84 | 0 80 1 24 |
| Veaux. | 1 »» | 1 60 | 1 25 | 1 20 1 85 |
| Moutons | 1 60 | 1 44 | 1 30 | 1 24 1 64 |
| Porcs | » »» | 1 30 | » »» | 1 25 1 45 |

**BOURSE DE PARIS du 13 Juin, 1870**

Huile de colza. — Faibles
Huile de lin. — Sans variations
Farines. — En baisse

| | | | |
|---|---|---|---|
| Huiles (les 100. k. h. bar.) | | Esprits d'hect. h. bar. | |
| Colza, tous fûts. | 132 75 | Fin 1re q. 90 d. | 70 »» |
| Colza en tonnes. | 134 25 | Farines | |
| Colza ép. en ton. | 142 25 | Disponible (157k.) | 69 75 |
| Lin en fûts. | 89 70 | Supérieur disp. | 68 75 |
| Lin en tonnes. | 91 »» | Suifs (les 100k. h. bar.) | |
| Sucres les (100 k.) | | De France, disp. | 103 25 |
| Titre saccharim. | 66 »» | Cafés (les 100k. h. barr.) | |
| Blancs, droits 45. | 75 »» | Java bon ordin. | 165 »» |
| Sucres Farinés (100k. | | Ceylan id. | 150 »» |
| Bonne sorte. | 131 »» | Haïti id. | 140 »» |
| Belle sorte. | 131 »» | Rio id. | 120 »» |
| Certifie. de sortie | 47 75 | Cacaos (100k.) à l'acq. | |
| Mélasses indig (100 k.) | | Para. | 175 »» |
| de fabrique. | 13 50 | Guyaquil. | 145 »» |
| Raffinerie. | 15 50 | Trinité. | 160 »» |
| | | Haïti. | 120 »» |

**HALLE AUX BLÉS du 13 Juin.**

| | | |
|---|---|---|
| Arrivages. | 911 quintaux | 93 kilog. |
| Ventes | 1186 | 68 |
| Restant. | 1681 | 78 |

Cours moyen du jour. 42 fr. 65 c.

**MERCURIALE DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.**

| Prix moyen de l'h. | Je blé. | Pain de méu. le kil. |
|---|---|---|
| Hazebrouck. | 20 49 | 26 ./. |
| Bailleul. | 20 75 | 27 ./. |
| Cassel. | 20 73 | 25 ./. |
| Estaires. | 19 50 | 24 ./. |
| Merville. | 21 38 | 26 1/3 |
| Steenvoorde | 20 13 | »» ./. |

**MARCHÉ DE BERGUES du 10 Juin**

| Quant. | Prix. | Quant. | Prix |
|---|---|---|---|
| 703 Blé de 1869. | 22 30 | .. Colza d'été | |
| .. Blé 1re qual. | 23 12 | .. Colza d'hiver | |
| .. Blé 3e qual. | 21 53 | 105 Pom. de ter. | 10 55 |
| .. Seigle. | »» »» | .. From. vieux | 108 »» |
| 135 Orge. | 15 86 | .. From. nouv. | 42 |
| 45 Avoine. | 9 45 | .. Beurre, le kil | 2 92 |
| Fèves | »» »» | Id. en pièce | 3 30 |
| 18 Haricots. | 28 66 | Œufs, le cent. | 7 62 |
| »» Pois jaunes. | »» »» | 1713 Lin, le k. | 1/2 2 42 |
| 45 Pois bleus. | 14 91 | 1re catég. | 2 85 42 75 |
| » Vesces. | »» »» | 2e » | 2 50 2 40 |
| Cameline. | »» »» | 3e » | » 2 30 2 10 |
| Graine de lin. | »» »» | Hausse du blé, 1 fr. 45c. | |

**CHEMIN DE FER DU NORD.**

**Départs de Roubaix pour**

*Lille* — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

*Tourcoing et Mouscron* — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

*Armentières, Bailleul, Hazebrouck.* — Matin, 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

*Amiens et Paris* — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1re et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

*Calais* — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

*Dunkerque.* — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

*Douai, Somain et Valenciennes.* — Matin 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

*Tournai* (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

*Tournai* (par Lille) matin : 5.17 — 8.2 — 3.31 — 7.38.